

DE WILDE D'ESTMAEL, Tanguy. *La dimension politique des relations économiques extérieures de la communauté européenne. Sanctions et incitants économiques comme moyens de politique étrangère*. Bruxelles, Éditions Emile Bruylant, 1998, 445 p.

Deniz Akagül

Volume 31, numéro 2, 2000

Nécessité ou innovation ? Vers une redéfinition de la politique étrangère Canadienne 1984-1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704176ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704176ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Akagül, D. (2000). Compte rendu de [DE WILDE D'ESTMAEL, Tanguy. *La dimension politique des relations économiques extérieures de la communauté européenne. Sanctions et incitants économiques comme moyens de politique étrangère*. Bruxelles, Éditions Emile Bruylant, 1998, 445 p.] *Études internationales*, 31(2), 388–390. <https://doi.org/10.7202/704176ar>

La seconde partie de l'ouvrage propose d'examiner l'état de la démocratisation dans neuf États post-communistes. Cette partie est plutôt décevante, tant par le déséquilibre dans les présentations (quatre articles sur la Bulgarie, aucun sur la Pologne et la Slovaquie) que par l'aspect superficiel de quelques-unes (celles sur l'Albanie, la Croatie, et surtout sur la Slovaquie). Très peu d'auteurs répondent en fait de façon satisfaisante au défi signalé ci-dessus par l'organisateur du colloque. La tâche n'est certes pas facile puisque la période de transition est toujours en cours; ceci dit, il était pourtant déjà possible en 1996 de tirer certaines conclusions. L'ouvrage aurait été d'autant plus riche si un tel effort avait été fait pour chaque pays.

Stanislav KIRSCHBAUM

*Programme d'études internationales  
Université York, Collège Glendon, Toronto*

**La dimension politique  
des relations économiques  
extérieures de la communauté  
européenne. Sanctions et incitants  
économiques comme moyens  
de politique étrangère.**

*DE WILDE D'ESTMAEL, Tanguy.  
Bruxelles, Éditions Émile Bruylant,  
1998, 445 p.*

La Communauté européenne: géant économique mais nain politique dans les relations internationales? Dans quelle mesure, la puissance économique du géant communautaire peut-elle contribuer à accroître l'influence du nain politique sur la scène internationale? De Wilde d'Estmael, en s'interrogeant sur l'interaction des relations économiques et des actions de politique étrangère, entend mettre en exergue cet aspect peu étudié des

relations extérieures de la Communauté européenne. On découvre à travers des exemples, la manière dont la relation économique qu'entretient la Communauté avec un partenaire étranger est instrumentalisée pour des motifs politiques.

La réflexion est menée en trois séquences. Le premier chapitre dans le cadre d'une démarche historico-juridique analyse la « politisation » progressive des instruments économiques sous l'influence des facteurs externes et internes. Les deux chapitres suivants sont consacrés à l'étude des mesures de type économique prises dans une perspective politique. Les mesures négatives ou coercitives font l'objet du deuxième chapitre, tandis que les mesures positives ou préventives sont exposées dans le troisième. Dans ce dernier chapitre, à travers les différentes manifestations d'une conditionnalité politique des aides et des accords économiques, l'auteur s'interroge sur l'émergence éventuelle d'une conditionnalité « démocratique », ainsi que sur les tentatives de formulation de ce principe encore inégalement appliqué.

Le premier chapitre vise à discerner la dynamique qui a conduit la Communauté européenne à instrumentaliser l'économique. Tout d'abord, dans le cadre d'une démarche historique, l'auteur fait découvrir au lecteur les origines de la Coopération politique européenne (CPE) allant du Rapport Davignon au Rapport de Londres (1970-1980) et qui sera mise à l'épreuve durant les années quatre-vingt par des crises (la Pologne, les Falklands, l'Afrique du Sud, le conflit israélo-arabe, le Golfe, etc.). Avec la disparition du bloc de l'Est sur fond

de nouveau désordre international, le début des années quatre-vingt-dix consacre le passage de la CPE à la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Cependant, après l'élan des années soixante-dix et l'accomplissement des années quatre-vingt, la dernière décennie est loin de correspondre à l'affinement des procédés déjà éprouvés. Car dans le nouveau contexte international, la vertu des pressions et incitants économiques ne parvient plus à masquer le handicap que constitue l'absence d'une dimension militaire, comme en témoignent les conflits balkaniques qui ont suscité une crise de conscience de la civilisation européenne. L'approche historique est suivie dans un deuxième temps par une analyse juridique qui place l'utilisation politique des instruments économiques communautaires face au droit. L'interaction entre la CPE et les Communautés induit un chevauchement de problèmes politiques et juridiques, en particulier dans le cas des sanctions économiques. En confrontant les logiques politique et juridique dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire, l'éclairage apporté par l'auteur, même s'il met en exergue les contraintes juridiques, insiste sur la souplesse du droit pour traduire l'ingénierie politique des décideurs européens.

Les mesures coercitives à l'égard des États tiers traitées dans le deuxième chapitre, sont soumises à une grille d'analyse qui vise à établir une typologie des sanctions économiques communautaires. Dans cette perspective, l'auteur procède à des études de cas allant des sanctions prises à l'égard de l'URSS au moment de la crise polonaise, jusqu'aux sanctions contre la

Yougoslavie, en passant par la crise des Falklands, les pressions sur l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid, l'Angola, Haïti, la Libye et l'Irak. Une série d'éléments sont évalués pour saisir la portée de la contrainte économique, en particulier son objectif, à savoir les motivations de politique étrangère, son contenu précis (nature et intensité de la mesure) et son efficacité politique. Si les sanctions économiques remplissent, par le fait même d'être imposées, une fonction punitive, l'auteur observe que ces sanctions ont rarement réussi à atteindre leur finalité politique qui avait motivé leur adoption, c'est-à-dire le changement d'attitude de l'État sanctionné. Ce qui fait apparaître qu'en l'absence de menace militaire crédible, la contrainte économique ne peut constituer un substitut performant à l'usage de la force armée. Néanmoins, l'auteur souligne que même si l'objectif prioritaire des sanctions n'a pas été atteint, la pratique coercitive a permis à la Communauté de réaliser des objectifs secondaires. Tout d'abord, par rapport à la construction européenne elle-même, en affirmant la capacité d'action de l'Europe sur la scène internationale qui a contribué au renforcement du processus de CPE et du concept de PESC. Ensuite, l'action de la Communauté a eu le mérite d'ouvrir une voie parfois suivie par d'autres États, parfois prolongée plus efficacement au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU.

La réflexion menée dans le troisième chapitre sur l'apparition d'une conditionnalité politique des aides et des accords externes de la Communauté, montre comment un passage s'est opéré des moyens coercitifs aux

instruments positifs, réactifs ou même préventifs. La conditionnalité politique est de plus en plus explicitement affirmée pour apparaître dans les termes des accords comme une condition de leur conclusion et de leur maintien. Ainsi, les clauses relatives au respect des droits de l'homme, de l'État de droit, de la démocratie pluraliste constituent un filigrane politique qui est perceptible dans la typologie des accords externes. Si la conditionnalité politique, en particulier l'introduction des conditions démocratiques, améliore le lien entre la CPE/PESC et la structure communautaire, il convient de garder présent à l'esprit que cette évolution est devenue possible grâce à l'effondrement du bloc de l'Est à la fin des années quatre-vingt. L'introduction de la conditionnalité politique est due selon l'auteur, davantage à la nécessité d'assurer un espace de sécurité issu du caractère démocratique des États environnants qu'à la volonté de la Communauté de propager des principes qui lui sont chers. Car, comme il le remarque, au-delà du continent européen, l'introduction d'un lien entre le respect des principes démocratiques et les relations économiques est moins systématique.

À la lecture de l'ouvrage, l'affirmation selon laquelle la Communauté européenne serait un géant économique, mais demeurerait un nain politique se trouve vérifiée dans le cas des relations conflictuelles; le handicap principal étant l'absence de dimension militaire de l'action externe européenne. Pour autant, cette conclusion n'est pas définitive. Car la puissance économique contribue à accroître l'influence du nain politique sur la scène

internationale dans le cas des mesures incitatives. En dépit de leurs faiblesses, les instruments élaborés dans le cadre du cinquième élargissement qui se profile à l'horizon ont le mérite de constituer un puissant levier pour rendre irréversible la transformation démocratique dans les pays candidats. Pour aboutir à ce message nuancé, l'auteur s'est livré à un important travail de tri et d'organisation de documents. La présentation permet des lectures sélectives privilégiant un point spécifique de la réflexion ou une étude de cas. Cet ouvrage qui constitue un outil précieux non seulement sur le plan théorique, mais aussi empirique, intéressera au premier chef les juristes et les politologues qui s'interrogent sur la question. Il est également une référence stimulante pour élargir la vision des économistes qui s'interrogent sur les interactions entre la politique et l'économie, mais avec des grilles d'analyse très différentes de celles qu'on trouve dans cet ouvrage.

Deniz AKAGÜL

*Faculté des Sciences économiques et sociales  
Université de Lille 1, France*

## 2. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

### *Dictionnaire juridique de l'Union européenne.*

DE LA FUENTE, Félix. Bruxelles,  
Établissement Émile Bruylant,  
1998, 582 p.

*L'auteur est un juriste espagnol, fonctionnaire au Parlement européen et responsable du département espagnol des procès-verbaux de cette institution. Il connaît donc bien de l'intérieur le fonctionnement des Communautés européennes.*